



Carte d'identité de la réserve naturelle

Commune – Propriétaires	Dardagny – Etat de Genève, domaine public communal.
Localisation	Située à l'ouest du canton, à proximité de la frontière française, dans la région du Mandement.
Surface	20,2 hectares de boisements anciens.
Accueil des visiteurs	Les visiteurs peuvent découvrir les richesses de la réserve depuis le chemin de randonnée qui la délimite ou la parcourir à pied.
Milieus d'intérêt	Chênaie à charmes typique des forêts genevoises.
Pour les curieux de nature	Sonneur à ventre jaune, salamandre tachetée, chouette effraie, sanglier, rosier de France, châtaignier.
Pour les plus naturalistes	Bacchante, barbastelle d'Europe, œillet superbe, listère ovale, prénanthe pourpre.
Date de la première mise sous protection	Réserve naturelle depuis 2012.

Accueil des visiteurs

Bienvenue dans la réserve naturelle du Grand Bois de Roulave! Cette vaste zone boisée est située dans un massif forestier à cheval entre le Mandement, au nord-ouest du canton de Genève, et le Pays de Gex, en France.

Vous pourrez observer les richesses de la réserve depuis le chemin de randonnée pédestre qui la délimite et qui traverse ensuite les vignobles de Dardagny. Les plus curieux pourront s'aventurer à pied au cœur du site protégé, malgré l'absence de cheminements balisés. Les bons marcheurs pourront accéder au Grand Bois en moins de 30 minutes depuis le village de Dardagny (arrêt de bus Dardagny).

Un ruisseau aux eaux torrentueuses

Le terme de Roulave ou de Roulavaz, aussi utilisé, est un dérivé du mot «rouler». Le ruisseau du même nom était donc désigné ainsi à cause du roulement de ses eaux torrentueuses!

Après avoir découvert la réserve, nous vous invitons à suivre la direction du ruisseau, vers l'est, afin de découvrir le site remarquable du vallon de l'Allondon, l'un des plus riches du canton.

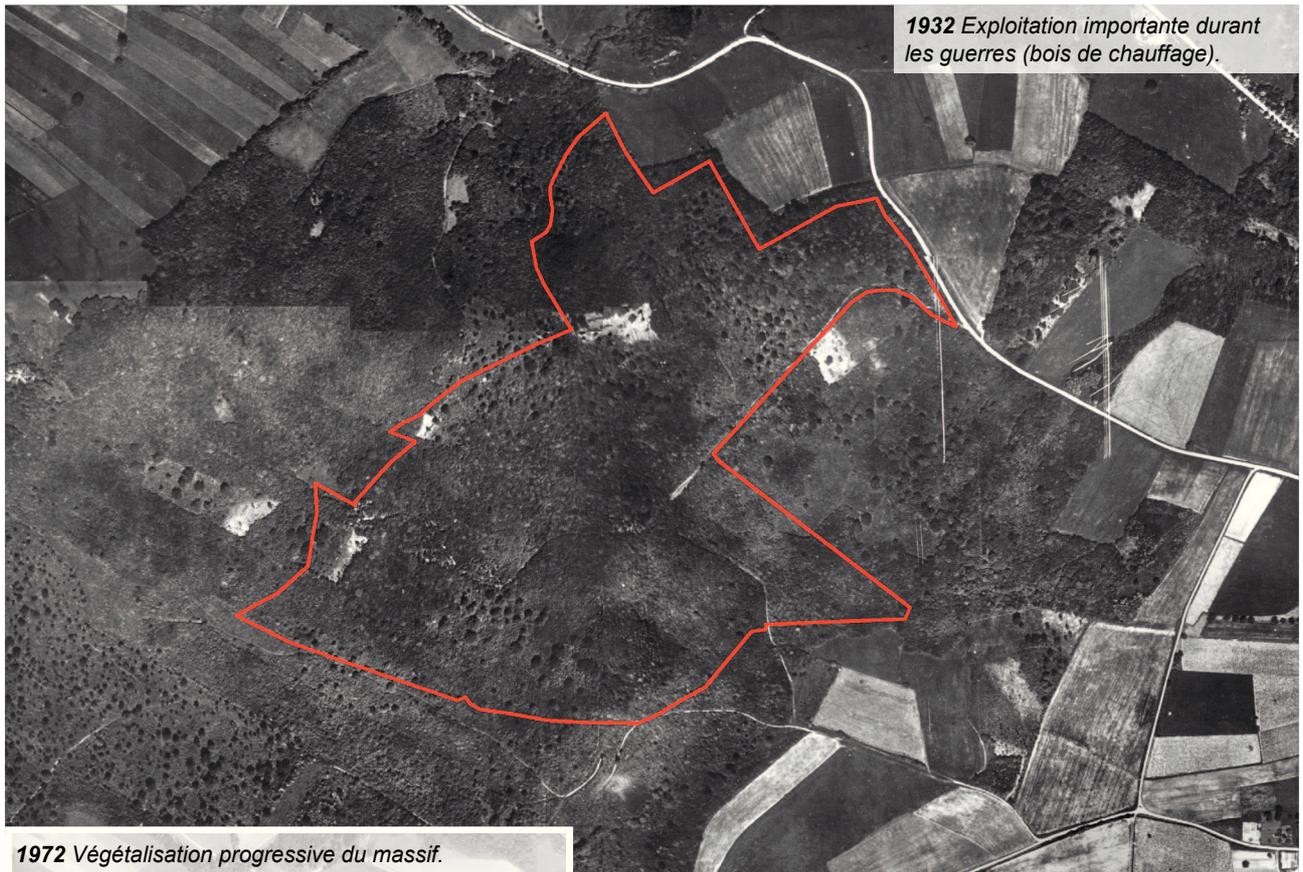


Afin de préserver la flore et la quiétude de la faune, merci de renoncer à toute cueillette et de ne pas pénétrer avec un chien, même tenu en laisse, dans le périmètre de la réserve. Autour de ce site, les chiens doivent être tenus en laisse toute l'année pour respecter la tranquillité des nombreux oiseaux qui fréquentent ce secteur (périmètre OROEM de protection des oiseaux d'eau).

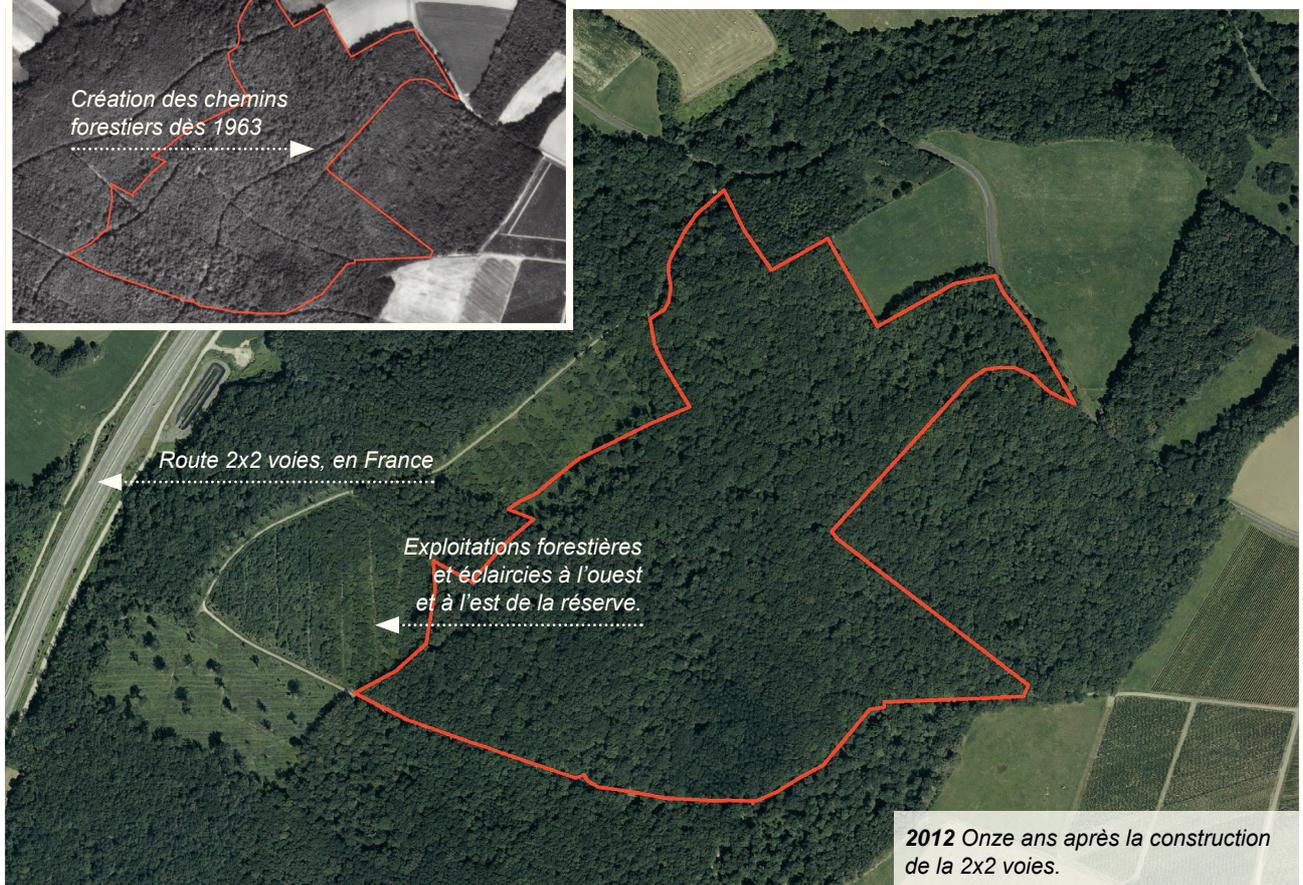
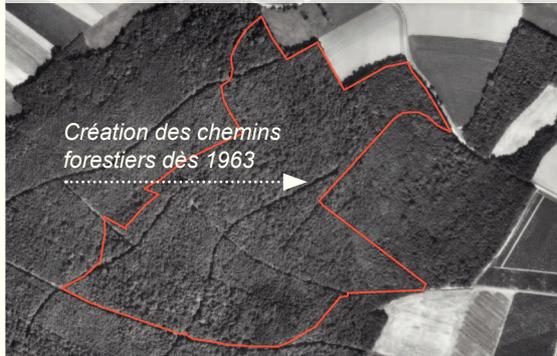


Un chemin agréable permet de découvrir le site.

Cartes historiques

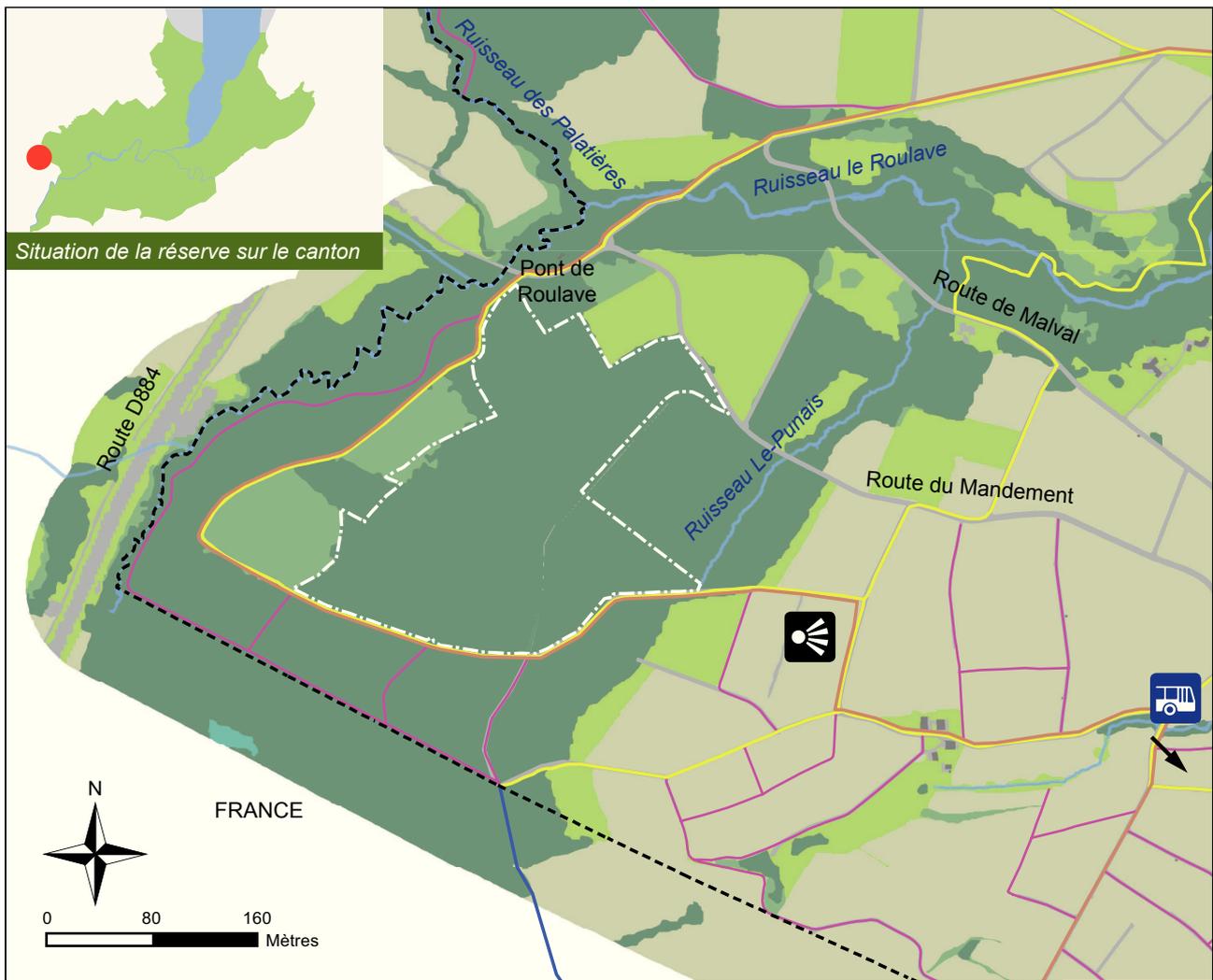


1972 Végétalisation progressive du massif.



— Périimètre de la réserve naturelle

0 75 150 300 Mètres



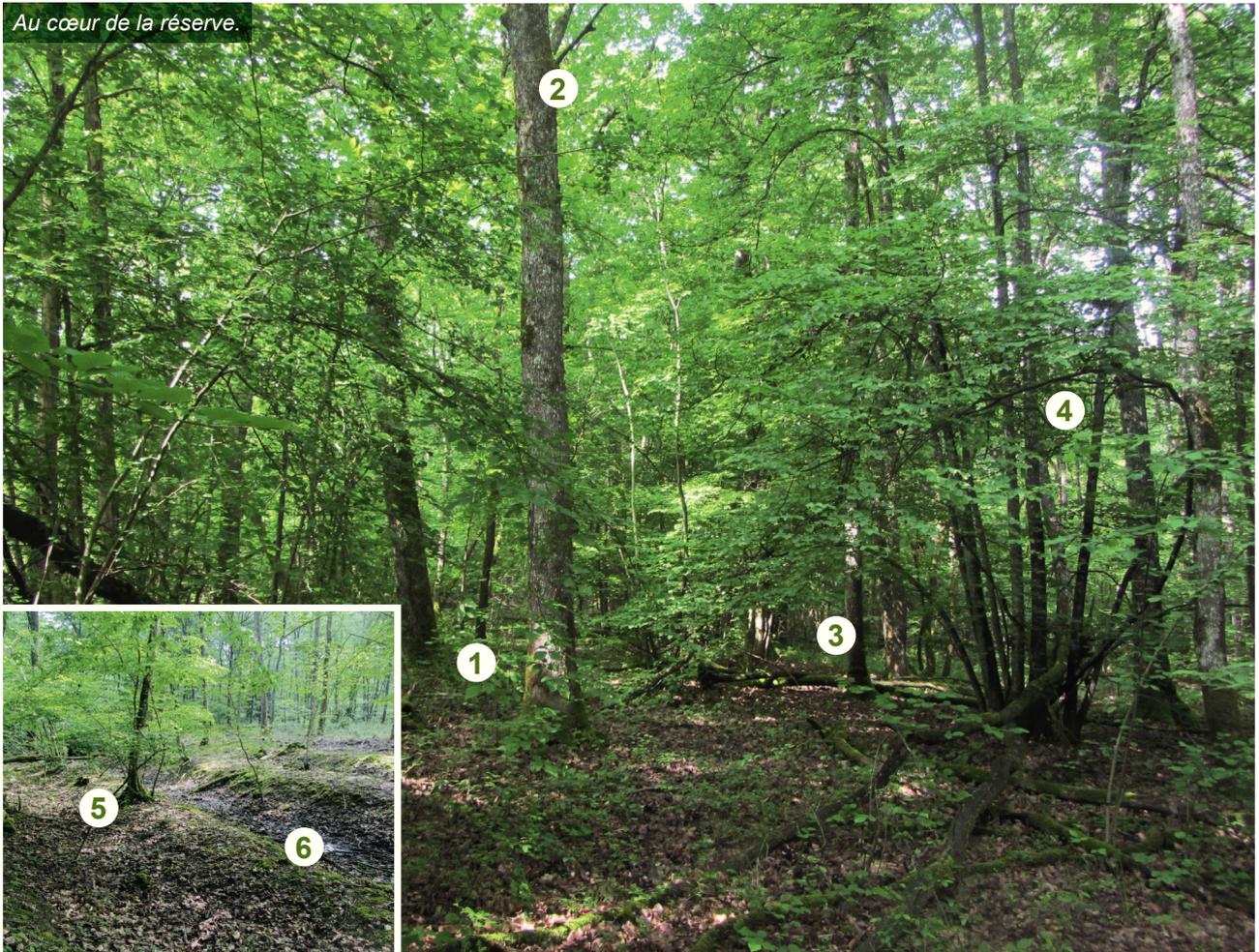
Accès, cheminements et infrastructures

- | | |
|--|--------------------------|
| Périmètre de la réserve naturelle | Zone ouverte, prairie |
| Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre | Forêt |
| Cheminement autorisé | Forêt claire |
| Cheminement autorisé et parcours cavaliers | Plans d'eau, cours d'eau |
| Routes et chemins | Zone humide |
| Réseau français de randonnée pédestre | Zone agricole |
| Frontière | Zone bâtie |
| | Point de vue |
| | Arrêt TPG |



Pour les curieux de nature

Au cœur de la réserve.



Pour en savoir plus...

La richesse principale de la réserve réside dans l'ancienneté de son peuplement forestier, qui n'a plus été exploité depuis les années 1930-1940.

Le Grand Bois de Roulave offre à la faune une zone de repos et de tranquillité importante à proximité du vallon de l'Allondon, beaucoup plus fréquenté. Ce massif forme, avec l'Allondon et le Bois de Ban, en France, un corridor d'importance régionale pour la faune qui peut ainsi rejoindre le Rhône et la chaîne du Jura.

Quelques zones humides temporaires sont présentes dans le bois. Elles sont très appréciées par les amphibiens, comme la salamandre tachetée et la grenouille rousse. De nombreuses chauves-souris trouvent des conditions idéales dans ce massif, par exemple la barbastelle d'Europe qui vient régulièrement y chasser.

Une maxime utile en forêt

Pour vous aider à distinguer le charme (*Carpinus betulus*) du hêtre (*Fagus sylvatica*), dont les feuilles se ressemblent, il existe une formule mnémotechnique simple: «le charme d'Adam est d'être à poil». En effet, alors que les bords des feuilles du charme sont dentées («charme à dents»), celles du hêtre présentent des petits poils («hêtre à poils»)!



Ce boisement est aussi accueillant pour les coléoptères du bois: près d'une centaine d'espèces différentes ont été recensées en 2013 sur la commune de Dardagny, dont le lepture doré (*Leptura aurulenta*) ou encore la magnifique cétoine *Protaetia aeruginosa*!

Les lisières forestières, en bordure des chemins, apportent aux espèces végétales les conditions nécessaires à leur développement. C'est le cas par exemple pour ces plantes remarquables: la listère ovale (*Listera ovata*), la préranthe pourpre (*Prenanthes purpurea*) ou encore l'œillet superbe (*Dianthus superbus*). Un papillon menacé, la bacchante (*Lopinga achine*), profite de ces lisières pour se reproduire.



Les seules grottes du canton

Situées à proximité de la réserve, sur les berges du ruisseau du Roulave, plusieurs grottes marquent l'entrée d'anciens gisements d'asphalte. L'odeur de bitume qui s'en dégage encore rappelle que ce matériau était autrefois utilisé pour graisser les roues des chars ou pour calfater les barques. Aujourd'hui, la plupart de ces grottes sont fermées au public, par mesure de sécurité mais aussi pour préserver, entre autres, le grand murin (*Myotis myotis*) et le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), des espèces rares de chauves-souris régulièrement observées dans ces cavités.

Le site est très intéressant pour les mousses qui affectionnent les forêts humides et ombragées, où du bois mort en décomposition est laissé sur place. Deux nouvelles espèces pour Genève ont ainsi été trouvées dans le Grand Bois de Roulave en 2013 : *Plagiothecium laetum* et *Antitrichia curtipendula*.



Les fleurs vertes de la listère ovale.

Mesures de gestion et de restauration

La gestion de la réserve naturelle du Grand Bois de Roulave est définie dans le plan de gestion de l'Allondon (2015). L'intégralité de la réserve est laissée libre de toute intervention humaine (aucun entretien spécifique) : on parle de « réserve naturelle forestière ». L'évolution naturelle du boisement permet de conserver des éléments forestiers qui sont devenus rares voire inexistantes sur le canton alors qu'ils sont essentiels pour la biodiversité genevoise.

Pour diversifier les habitats, une partie des lisières longeant le chemin de randonnée pédestre fait l'objet de travaux de valorisation (lisières étagées). Les fossés creusés sur le site seront abandonnés afin de permettre au sol de retrouver son fonctionnement originel et d'augmenter son pouvoir d'absorption lors des fortes pluies.

Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'application (RPPMF, 2007).

Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

Protections fédérales et internationales

Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale (OIFP, 451.11)	depuis 1977 (n° 1204)
Inventaire des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM, 922.32)	depuis 1991, révisions en 2001 et 2009 (n°9)
Site du réseau émeraude (Convention de Berne)	depuis 2009 (n° 26)

Protections cantonales

Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)	depuis 2012
--	-------------

Mes notes de terrain



A propos

Nature dans le canton de Genève :
bilan de 10 ans d'actions et perspectives,
2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale
de l'agriculture et de la nature :
www.ge.ch/nature/reserves